

Congrès AFSP 2009
Section thématique 33 : L'action des élites économiques
Session 2 Les répertoires de l'action collective

Marc Milet, université Paris II Panthéon Assas – CERSA, marc_milet@aol.com

« Identité et répertoires d'action promus par les représentants de l'Union professionnelle artisanale : entre dimension civique et figure de l'intermédiation »

La visibilité acquise par l'ampleur des mouvements protestataires de petits commerçants et artisans structurés autour de Pierre Poujade et de l'UDCA au début des années cinquante, puis de Gérard Nicoud et du Cid Unati durant les années soixante-dix, les manifestations cycliques de violence émanant de la CDCA, ont largement conduit à établir une surévaluation sur le temps long de l'importance de ces mouvements. La classification statistique étatique des catégories socioprofessionnelles établie depuis les années cinquante, en liant identités artisanales *et* commerçantes a également largement contribué à construire une unité artificielle et à cristalliser la figure du « *petit-commerçant-et-artisan activiste* » demeurée en réalité sociologiquement minoritaire et historiquement circonscrite à des périodes spécifiques, ou à implantation territoriale localisée dans la durée sur quelques bastions géographiques (Bretagne, sud ouest principalement s'agissant de la CDCA), et dont la singularité nationale mériterait aussi, sans doute, d'être précisément interrogée et mesurée¹. La structuration progressive², à partir des années soixante dix, et l'élévation de l'Union professionnelle artisanale (UPA), porteuse d'une identité autonome³, au rang d'organisation la plus représentative des petits patrons et indépendants⁴ reconnue en tant que partenaire social patronal⁵ aux côtés du MEDEF et de la CGPME, contrevient à cette figure « poujadiste » qui fait aussi office désormais, pour le mouvement lui-même, de contre-référent du passé.

La communication proposée vise ainsi à mesurer ce rapport identitaire et pratique au *registre activiste* des petits patrons et indépendants engagés. L'on a opté pour se faire à une restriction de l'enquête aux seuls membres actifs de l'Union, détenteurs d'un poste de responsabilité au sein des UPA territoriaux (départemental et régional), qui fédèrent sur le terrain, au niveau interprofessionnel, les syndicats des métiers de l'artisanat. Le choix de cette population cible permet de réaliser une enquête qui soit suffisamment représentative de la pluralité des composantes interprofessionnelles de l'organisation, et qui ne s'en tienne pas, *a contrario*, à l'étude d'un métier spécifique ou d'une structure locale, tout en parant les contraintes liées à la nature singulière de l'UPA, structurée en trois strates distinctes (syndicats de métiers – confédérations sectorielles, puis enfin union de trois « familles », les confédérations)⁶, et qui ne dispose pas, dès lors, de fichier d'adhérents. Le recours au questionnaire écrit⁷, s'il optimise donc la

¹ La reconnaissance internationale de Pierre Poujade et la postérité historique acquise résident largement dans l'investissement réussi de la compétition électorale en 1956, alors même que la structuration des mouvements radicaux de petits patrons et indépendants n'est pas propre à la France, Voir en ce sens sur le Royaume uni, John Mc Hugh, « The self-employed and the small independent entrepreneur » in Roger King, Neill Nugent, *Respectable rebels. Middle class campaigns in Britain in the 1970s*, London, Hodder and Stoughton, p. 46-75.

² Cf. Marc Milet, « Parler d'une seule voix. La naissance de l'UPA et la (re)structuration du syndicalisme artisanal au tournant des années 70 », *Revue française de science politique*, vol. 58, n°3, juin 2008, p.483-509.

³ Sur les prémices de cette identité voir Bernard Zarka, « L'artisanat. La plus populaire des classes moyennes », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 37, janvier mars 1993, p. 55-68. Voir aussi Steven Zdatny, *Les artisans en France au XXe siècle*, Paris, Belin, 1999.

⁴ En novembre 1983, l'UPA obtient 92% des sièges aux élections à pourvoir des Chambres de métiers ; en 1989, l'UPA est majoritaire dans 96 des 104 chambres. Aux dernières élections prud'homales de 2008, les listes d'union patronales recueillent un peu plus de 72 % des voix pour un taux de participation de 31 %. Lors des élections au régime social des indépendants en 2006, les listes UPA obtiennent 32 % des suffrages mais pour des listes désormais combinées du collègue artisan et commerçant, en 2000 avant la réunification des deux régimes commerçants et artisans, l'UPA obtenait 47 % aux caisses maladies régionales se situant en tête des différentes listes.

⁵ Cf. Marc Milet, « Dialoguer pour exister ? Le syndicalisme artisanal en quête de légitimité par le dialogue social », *Terrains & Travaux*, n° 14, 2008, p. 68-89.

⁶ Avec la particularité que la confédération du bâtiment est structurée directement en syndicats départementaux et régionaux sous le label CAPEB.

⁷ L'envoi d'un questionnaire type composé de 28 questions fermées a pu être réalisé en étroite partenariat avec les organes de la Direction de l'UPA qui s'est chargée de la transmission et du retour du questionnaire par acheminement interne au sein des

représentativité (géographique, professionnelle) n'offre en revanche qu'une appréhension extrêmement limitée des effets de parcours, bifurcations et trajectoires des carrières militantes⁸. Complétée par une série d'entretiens avec les principaux leaders nationaux et de responsables et permanents territoriaux⁹, ainsi que du dépouillement des archives privées de l'organisation, l'enquête entend en effet pour l'essentiel s'en tenir à interroger les liens entre l'identité et les formes d'action promues par les leaders nationaux et les responsables locaux de l'UPA.

Cette première ouverture de la boîte noire doit être l'occasion d'observer dans quelle mesure les déterminants et dispositions généralement retenus par la sociologie du militantisme opèrent en l'espèce, qu'il s'agisse des éléments de socialisation ou des processus de ségrégation représentative, et de préciser dès lors, conjointement, les spécificités de l'engagement artisanal par rapport aux autres organisations professionnelles patronales d'une part et au syndicalisme salarial d'autre part.

Plus fondamentalement, cette connaissance du militantisme artisanal *via* le rapport des leaders nationaux et locaux de l'artisanat à l'adhésion militante et au répertoire d'action « proactif » ou interne¹⁰ a aussi été conçue comme une contribution à (ré-)interroger la pertinence des typologies des modes d'interaction des groupes d'intérêt avec les acteurs étatiques et des registres d'action collective, qui fait écho aussi à une mise en question de l'approche développementaliste généralement conçue en terme de « crise du militantisme ».

Le rapport à l'action collective des artisans engagés au sein de l'UPA est largement tributaire de l'identité des responsables de l'organisation, chefs d'entreprises, ni activistes, ni révoltés, politiquement modérés, et civiquement intégrés (I). La conception de l'organisation en terme de structure d'intermédiation entre la population représentée et les pouvoirs publics renvoie semble-t-il alors à la fois à la perception d'une carence militante, vécue au niveau national sur le mode du constat inéluctable et au rôle auto-assigné de distillateur de services par les responsables locaux de l'organisation(II).

I - Sur l'action collective des représentants des Confédérations professionnelles

Le répertoire d'action artisanale promu est tributaire de l'identité des adhérents actifs, responsables dotés de ressources spécifiques.

A – Sociographie des responsables locaux de UPA : l'engagement de petits employeurs

Les responsables de l'UPA et des Confédérations figurent les caractéristiques professionnelles de la population de l'artisanat. L'accès au métier est bien perçu comme un mode de promotion sociale, 95 % des répondants sont d'abord passés par le statut de salarié, et qui concerne en premier lieu des couches populaires et moyennes de la population. Un peu moins d'un répondant sur deux est issu du milieu des artisans, commerçants et professions agricoles, seuls 10 % sont issus de familles dont le père exerçait une profession de cadre supérieur.

circulaires envoyées aux UPA territoriaux, départementales et régionales. Deux vagues successives ont été menées, à compter du 3 juillet puis du 3 octobre 2008, avec retour par fax et par courrier électronique. Je remercie le Président Pierre Martin, ainsi que M. Pierre Burban, Secrétaire général et M. Jean-Côme Delerue, conseiller technique, pour l'aide apportée dans la réalisation de cette enquête. 73 réponses ont pu être recueillies. Le chiffre est quantitativement faible au regard de la population cible (les présidents des UPA territoriaux mais aussi des Confédérations au niveau local) mais élevé en terme de représentativité géographique puisqu'il correspond à un taux de plus de 70 % si l'on se réfère cette fois-ci aux 104 UPA territoriaux. La ventilation par Confédération se révèle également suffisamment pertinente (un peu moins de 14 % de membres de la CGAD, 45 % CNAMS, 40 % CAPEB).

⁸ Cf. Dossier « Devenirs militants », *RFSP*, février avril 2001 ; Pour une application de ce type d'approche au milieu des petits patrons, cf. Marc Milet, « Subir, fructifier, convertir le capital violence. Retour sur deux trajectoires d'un leadership protestataire : Pierre Poujade et Gérard Nicoud », Journée d'études de l'Ecole doctorale de science politique de l'Université Paris I *L'action violente en politique*, 26 septembre 2008 (inédit).

⁹ Entretiens réalisés au printemps et à l'été 2009, sur Paris, avec les présidents Martin (UPA), Lardin (CAPEB), Perrez (CNAMS), le président de la CAPEB et de l'UPA du Maine et Loire, la présidente de l'UPA Pays de la Loire, le secrétaire général de la CAPEB Main et Loire, la déléguée générale UPA Pays de la Loire. S'ajoute l'observation menée aux Congrès de l'UPA de 2007 et 2008, à la Journée nationale des secrétaires généraux de l'UPA, 27 juin 2007.

¹⁰ Voir sur les pistes de recherches de ce type d'approche, Michel Offerlé, *Sociologie des organisations patronales*, Paris, La découverte (coll. « Repères »), 2009 ; et Michel Offerlé « Associations-syndicats, mêmes concepts, même combat ?" in Danièle Tartakowski, s. dir., *Associations et syndicats*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006.

L'action des facteurs socioculturels généralement relevés à la fois dans le militantisme et dans la représentation est toutefois bien à l'œuvre s'agissant des artisans militants actifs détenteurs de postes au sein de l'organisation.

Les responsables locaux de l'UPA ou des confédérations parmi les répondants sont quasi exclusivement des hommes (à 90 %), relativement âgés, et doté d'un capital de formation indéniable. Seul un tiers n'a que le CAP ou le BEP alors même que cette catégorie représente 45 % du groupe latent. Surtout, ces leaders syndicaux, masculins âgés, sont dans leur très grande majorité, pour plus des trois quarts, de petits patrons, chefs d'entreprise : les deux tiers de ces employeurs ont entre 2 à 10 salariés, près de 15 % plus de 10, un répondant en déclare enfin plus de 20.

Intervient en ce sens l'un des premiers éléments de dissociation par rapport à l'engagement du grand patronat ou des salariés. La contrainte économique empêche les leaders syndicaux locaux d'être des permanents de l'organisation, fonction dévolue généralement à des professionnels du droit ou de l'économie. Obligation est faite pour être responsable (mais non mandataire)¹¹ d'être en activité. En ce sens, l'engagement patronal ne peut guère faire office d'activité compensatrice dans le cadre d'une activité professionnelle défaillante tel qu'il apparaît parfois au sein des fédérations professionnelles des grandes entreprises. La bonne santé de l'activité artisanale est le gage de l'engagement militant. La disponibilité rendue nécessaire pour l'activité militante contrevient alors aussi à l'accès d'artisans indépendants, qui travaillent seuls, aux postes à responsabilité au sein de l'organisation professionnelle (rencontres hebdomadaires du bureau, accès au poste de présidence). Cette contrainte d'activité peut s'appuyer semble-t-il aussi parfois sur une répartition des tâches dans le cadre d'une entreprise familiale¹² : l'engagement syndical est alors perçu comme un « engagement de couple ».

Accès aux postes à responsabilité et disponibilité entrepreneuriale

« Déjà, premièrement, avant la CAPEB, c'est l'entreprise. Parce que s'il n'y a plus d'entreprise y a plus de CAPEB. Donc il faut savoir concilier, avoir de, moi j'ai pas de personne responsable pour heu tenir l'entreprise, sur les chantiers, je m'arrange toujours avant de partir ou n'importe je vois avec mes ouvri, [se reprend] avec mes salariés, ce qu'il y a à faire et j'organise, et puis j'ai mon épouse qui est au bureau »

Président d'un UPA départemental, président de la CAPEB départemental
Compagnon Tailleur de pierre

Mais dès lors que l'on s'élève dans la hiérarchie de l'organisation, les contraintes sociales ordinaires de la représentation rapprochent ces leaders de ceux des autres organisations professionnelles patronales. La direction, à plein temps, d'une Confédération, la détention de mandats dans des organismes représentatifs qui s'y adjoint, font que les quatre leaders nationaux (présidents des trois Confédérations et président de l'UPA) sont des chefs d'entreprises confirmés qui, partis d'une simple entreprise artisanale, ont diversifié leur activité ou agrandi leur entreprise¹³, ce qui leur offre l'opportunité d'exercer un poste à responsabilité nationale et participe aussi des conditions d'une professionnalisation de leur activité de représentation.

Le type d'activité professionnelle n'est pas non plus sans influence sur la politique engagée en faveur d'un élargissement du champ de la représentation. Alors même que M. Lecoœur, l'un des pères fondateurs de la CAPEB, oeuvrait au début des années cinquante pour une définition dimensionnelle de

¹¹ Du fait des problèmes de disponibilité, l'importance des retraités au sein de certains organismes de représentation est mis en question dans les enquêtes journalistiques, cf. *L'entreprise*, n°79, avril 1992.

¹² Il n'a pas été possible d'évaluer la réalité de la représentativité d'un tel profil, présenté par nos interlocuteurs comme classique.

¹³ Pierre Martin, président de l'UPA a ouvert plusieurs salons de coiffures, Alain Duplat, président de la CGAD a monté plusieurs Boucheries. Pierre Perrez, président de la CNAMS a selon ses termes développé des activités de « business ». Carrossier sans capital, il a développé son entreprise, monté une entreprise de distribution de boisson, une entreprise de pose de pare-brise franchisée, créé avec des associés un complexe de tennis et de restauration revendu depuis lors, s'engage actuellement dans la création d'un Institut de formation en communication. Robert Buguet, charpentier, ancien président de la CAPEB et de l'UPA (jusqu'en 2001) a développé une entreprise de plus de 30 personnes.

l'entreprise artisanale, fondée sur une limitation stricte de la taille de l'entreprise¹⁴, l'UPA et ses confédérations¹⁵ promeuvent désormais une représentation qui aille au-delà du seuil des 10 salariés, assise sur des critères de savoir-faire et de dynamique de croissance de l'activité artisanale susceptible de s'élever au rang de très petite entreprise (TPE de moins de 50 salariés).

Pour autant, la loi d'airain de la ségrégation représentative qui aboutit à ce que les porte-parole de la cause et les détenteurs de mandats occupent généralement des positions sociales plus élevées que leurs mandats n'est en réalité que partiellement établie. En effet, la sur-représentation des employeurs au sein des responsables locaux demeure limitée compte tenu de leur proportion au sein même de la catégorie socioprofessionnelle artisanale. Le statut d'employeur est majoritaire au sein des métiers. En réalité ce qui est notable c'est bien plutôt l'ambivalence du discours porté par l'union professionnelle qui s'exprime à la fois au nom de (tous les) petits, dont les indépendants, valorise la très petite entreprise, et défend son statut de partenaire social patronal. Cette logique entrepreneuriale transparait aussi dans l'identité promue et les services proposés aux adhérents. Chacune des Confédérations entend rappeler qu'elle incarne plusieurs types de population, mais les responsables locaux et les leaders nationaux concèdent que l'essentiel des dispositifs s'adresse, en premier lieu, à de petits entrepreneurs.

Si plus de 60 % des répondants responsables locaux de l'UPA entendent se présenter avant tout comme des « artisans », près de 30 % choisissent l'appellation de « chef d'entreprise », ce qui contraste assez fortement avec les résultats de l'enquête du CERDOC de 1976 au sein de laquelle l'appellation de « travailleur indépendant » l'emportait au sein de l'ensemble du groupe latent, et celle du « petit patron » parmi les employeurs¹⁶. Parmi les responsables UPA, l'identité valorisée, celle du chef d'entreprise par opposition à la grande entreprise l'est aussi vis-à-vis du « patron » terme connoté et très mal perçu : l'accolement « petit patron » apparaît sur le spectre des qualificatifs sans aucun doute le plus répulsif, et ce alors même qu'il demeure la plus employé parmi les chercheurs en sciences sociales (« ah non petit patron, faudrait pas mettre ça, ...je suis pas petit d'abord je mesure 1m 71 » – rire – président d'UPA territorial).

Quant aux douze indépendants au sein du panel recueilli, ils ne sont pas plus jeunes que les autres et ne sont pas installés depuis moins longtemps (tous le sont depuis plus de dix ans au moins). Pour autant, s'ils ne s'inscrivent donc pas *a priori* dans une trajectoire de futurs employeurs ; ils forment bien une catégorie à part, car ils se distinguent fortement par la nature de leur compétence scolaire des autres responsables locaux et du groupe latent. Tous sont au moins dotés du brevet professionnel, aucun n'a que le CAP, deux ont le baccalauréat et deux un diplôme d'enseignement supérieur (formation courte). En ce sens la détention d'un savoir-faire en terme de capacité d'analyse, d'expression et de communication, leur offre une ressource spécifique dans le cadre de l'accès à un poste de responsabilité syndicale. En revanche, ils ne sont pas plus socialisés à l'engagement que les autres, la répartition entre les associatifs et les autres n'est pas discriminant, pas plus que ne joue le critère de différenciation entre l'urbain et la ruralité.

La voie d'entrée aux postes à responsabilité au niveau national s'établit par ailleurs selon des trajectoires diversifiées : l'interprofessionnel peut servir de tremplin (le président de la CAPEB qui accédera à la présidence de l'UPA au premier semestre 2010 s'est fait remarqué par les responsables locaux de sa Confédération par son engagement au sein d'un « UPA territorial »¹⁷), la voie de la représentation consulaire peut précéder l'élévation au sein de la hiérarchie syndicale et de la confédération (cas de l'actuel président de la CNAMS), mais encore l'engagement au sein d'un syndicat de métier puis de la Confédération précéder l'accès au mandat représentatif (cas de l'actuel président de l'UPA et de celui de la CGAD).

Reste que la corrélation entre des postes à responsabilité sans que l'on puisse y déceler pour autant une relation factorielle, et la détention de mandats représentatifs, demeure indéniable. Plus de 63 % des répondants responsables des UPA territoriaux détiennent un mandat de représentation (administrateur de chambres de métiers, à la Caisse d'Allocation Familiale, représentant URSAFF, caisse du régime social des indépendants, conseil économique et social régional,...). Parmi ceux-ci, un peu plus de la moitié sont

¹⁴ Voir Bernard Zarca, *L'artisanat français : du métier traditionnel au groupe social*, Paris, Economica, 1986, p. 72 –73.

¹⁵ Document interne CAPEB, *Politique syndicale*, édition 2001, p. 35. Aimable communication de M. Jean Lardin.

¹⁶ Bernard Zarca, *Survivance ou transformation de l'artisanat dans la France d'aujourd'hui*, Thèse doctorat d'Etat, sociologie, IEP Paris, 1983 trois tomes, p. 1106.

¹⁷ Structures alors du CICA avant la création formelle de l'UPA.

détenteurs de plus d'un mandat. Les détenteurs d'un nombre de mandats élevés (trois et plus) se retrouvent parmi les employeurs des plus grandes entreprises (plus de quatre salariés)¹⁸.

L'entre soi du milieu artisanal est enfin extrêmement marqué si l'on s'en tient aux conditions d'adhésions. Plus des deux-tiers des responsables locaux de l'UPA ont adhéré à une organisation professionnelle la même année ou dans les deux années qui ont suivi leur prise d'activité artisanale. L'effet de génération, intégrée dans le discours des leaders nationaux dans l'évocation d'un temps béni des adhésions de « père en fils » ou quasi-automatique, semble peu pertinent dès lors que ces *précoces* se répartissent autant parmi les militants les plus âgés et les plus jeunes. Parmi eux, près d'un tiers des « automatiques », ceux qui ont adhéré la même année que leur activité, l'ont fait suite à une discussion familiale, taux qui se révèle négligeable parmi les « rapides » (entre la deuxième et troisième année), pour qui la réunion syndicale devient la première condition d'adhésion, devant la proposition d'un collègue. C'est aussi parmi les « automatiques » que l'on retrouve les répondants qui relèvent de la catégorie ordinaire de l'engagement moral, qui déclarent s'être engagés par conviction pour défendre l'intérêt des petites entreprises et/ou de l'artisanat. Parmi les progressifs (engagés majoritairement entre 5 et 10 ans après la prise d'activité) et les tardifs (deux se sont engagés au bout de vingt ans), plus de la moitié l'ont fait suite à une réunion syndicale et plus de 40 % sur proposition d'un collègue tandis que l'influence familiale disparaît quasi totalement. Aucun répondant n'a déclaré s'être engagé suite à un conflit salarial ou à un conflit avec l'administration.

L'identité des leaders de l'organisation professionnelle (l'expression « OP » est usitée et privilégiée parmi les membres actifs de l'UPA par rapport à celle de « syndicat ») leur perception de leur engagement civique, établissent une distanciation à l'égard des formes d'actions radicales et violentes.

B – L'esprit de modération de la mobilisation collective artisanale

L'esprit de modération est par essence consubstantielle à la naissance de l'Union qui prolonge les structures syndicales historiques traditionnelles de l'artisanat dont les leaders nationaux s'étaient élevés contre la radicalisation de l'action collective et la captation des adhérents par les mouvements poujadiste puis nicoudiste¹⁹. Mais la position ultra dominante tenue par l'UPA en terme d'adhésion et de représentation au sein du secteur des métiers dès le milieu des années 80, n'en fait plus seulement le prolongement unifié et structurel des diverses organisations modérées d'Après guerre, mais la voix d'expression et de revendication du secteur artisanal.

Or, il apparaît clairement que les responsables de l'Union, politiquement modérés, privilégient les actions collectives non conflictuelles et la voie d'action électorale.

Ce refus de la radicalité transparait en premier lieu dans les affinités politiques déclarées et le rapport à l'élection. Un peu moins d'un tiers des responsables se situent au centre de l'échelle d'affinité politique²⁰, un peu moins de 40 % à droite et un cinquième à gauche. Un seul répondant se situe à l'extrême gauche, et moins de 10 % choisissent de cocher la case situer à l'extrémité droite de l'échelle d'affinité. Pourtant, lorsqu'on interroge ces derniers sur la meilleure manière d'agir pour faire progresser la cause et l'intérêt de l'artisanat, ils privilégient le fait d'aller voter ou d'agir durant les périodes électorales, un seul est favorable à agir selon des formes d'actions violentes (action « coup de poing »). De même, ne se sentent-ils pas plus menacés ou dominés que les autres, ils se situent sur une échelle de position sociale, très majoritairement au-delà de la marche médiane.

¹⁸ Voir sur la pratique de cumuls de mandats, différents témoignages in Luc Jacob-Duvernet, Alain Lebaube, *La République des artisans*, Paris, Balland, 1999, p. 118 et 119.

¹⁹ Ces moments radicaux correspondent à une pluralité de situations, avec certes, le cas d'adhérents qui ont quitté les syndicats traditionnels pour rejoindre l'UDCA, mais aussi des ralliements au niveau national des dirigeants des syndicats de métier aux mouvements radicaux, des structures locales des syndicats traditionnels ralliées en bloc, des oppositions fermes des structures locales et de leurs adhérents, ou des dirigeants nationaux (cf. la capeb), etc..., voir sur ces points, Stanley Hoffman et alii, *Le mouvement Poujade*, Paris, PFNSP, 1956 ; Richard Vinen, « Faire pression sur les groupes de pression », in Jean Garrigues, s. dir., *Les Groupes de pression dans la vie politique contemporaine en France et aux Etats-Unis de 1820 à nos jours*, Rennes, PUR, 2002, p. 155-165 ; Romain Souillac, *Le mouvement Poujade. De la défense professionnelle au populisme nationaliste (1953-1962)*, Presses de Sciences Po, 2007.

²⁰ Un répondant singularise ainsi sa réponse en signifiant « « l'artisan a besoin d'une main gauche et d'une main droite pour travailler ».

Les responsables locaux entretiennent par ailleurs un rapport tenu à l'élection. La quasi-intégralité des répondants déclare toujours se déplacer pour aller voter (seuls deux personnes indiquant n'y aller que parfois), certains interrogés jugeant nécessaire de signifier à l'enquêteur par écrit la force de cet attachement (l'un précisant qu'il a « toujours voté depuis qu'[il] a eu l'âge, l'autre notant « 1^{er} et second tour, au second, je vote pour moi, pour ne pas être trompé ! », de même qu'un responsable local a souhaité placer non pas une mais deux croix à côté de l'item choisi). Près de la moitié de ces responsables syndicaux, votants constants, déclarent le fait d'aller voter comme l'arme la plus efficace afin d'agir auprès des décideurs. Et parmi un panel de formes d'action collectives proposées, plus des trois quarts des répondants affirment avoir déjà participé à une manifestation légale, près d'un sur deux à une grève, et parmi ceux qui ne déclarent n'avoir participé qu'à deux formes d'action collectives, la combinaison manifestation et signature d'une pétition arrive en tête. A *contrario* seul un sixième des responsables interrogés affirme avoir déjà participé à une manifestation illégale, 40 % une opération de blocage.

Ce rapport à l'action collective des artisans contribue à définir la nature anachronique de la typologie binaire qui tend à différencier les formes d'action dites « conventionnelles » et « non conventionnelles », alors même que les formes d'action non institutionnalisées (telle la manifestation) apparaissent bien comme des pratiques ordinaires de la mobilisation²¹, et qu'un peu plus de 40 % des responsables locaux de l'artisanat ont participé à au moins trois formes d'action collective, près de 20 % à au moins quatre formes d'action variées, et se trouvent dès lors intégrées à leur conception de la pratique citoyenne qui s'accompagne donc chez eux, comme on l'a vu, d'un fort devoir de participation électorale²².

De manière tout aussi significative, les registres d'interaction entre les groupes d'intérêt et les acteurs étatiques se révèlent également inadaptés à la situation de l'engagement artisanal. La construction théorique d'un cadre d'interaction macro-sociologique qualifiant des types d'échanges et de relations entre syndicats, associations et structures de l'Etat au niveau national²³ a en effet pu être amendée dans le sens d'une simple caractérisation d'un registre d'action privilégié par un groupe d'intérêt *ad hoc* (protestataire, de nature pluraliste centré sur l'interrelation avec le personnel politique, néo-corporatiste enfin, qualifiant la nature privilégiée des échanges avec les autorités publiques assises sur des relations stabilisées et institutionnalisées)²⁴.

L'absence de ressources économiques suffisantes, la faiblesse des capacités d'intervention dans l'espace public, faute d'un groupe attentif mobilisable en faveur de la cause et des intérêts artisanaux, ont incliné les confédérations à privilégier la voie de la relation avec les élus locaux et de la négociation au niveau national. L'esprit de modération porté par le mouvement renvoie alors aux pratiques ordinaires apparemment « pluralistes »²⁵ : outre les rencontres avec les autorités publiques locales et nationales « sensibilisés », les pratiques de *lobbying* sont intervenues très tôt dans le cadre de rédactions d'un manifeste puis de questionnaires, dès les élections présidentielles de 1974 pour le CICA, puis de 1988 pour l'UPA, la rédaction, dès le début des années quatre vingt, de propositions d'amendement aux textes

²¹ Sur les manifestations des artisans, cf. les relevés d'O. Fillieule, *Stratégies de la Rue*, Paris, Presses de Sciences Pô, 1997. Sur ces mutations des formes d'expression de la citoyenneté, voir de manière concordante, notamment, Daniel Boy, Nonna Mayer, s. dir., *L'électeur a ses raisons*, Paris, presses de Sciences Pô, 1997, p. 56 et 63 ; Gérard Grunberg, Nonna Mayer, Paul M. Sniderman, s. dir., *La démocratie à l'épreuve. Une nouvelle approche de l'opinion des français*, Paris, Presses de Sciences Pô, p. 62 et 113 ; Guy Michelat, Michel Simon, *Les ouvriers et le politique. Permanences, ruptures, réalignements*, Paris, Presses de Sciences Pô, 2004, p.191-197.

²² Sur ce point les représentants UPA sont assez proches des militants actifs de CPNT, voir sur le profil intégré et civique des militants de CPNT, Christophe Traïni, *Les braconniers de la République. Les conflits autour des représentations de la nature et la politique*, Paris, PUF, 2003.

²³ La reprise du cadre théorique par Emiliano Grossman et Sabine Saurugger est illustratif de ces difficultés, dès lors que la présentation du modèle national d'interaction n'est rendu possible que par la multiplication des types d'illustrations (sectorielle, historique, de déviance ou de réappropriation) qui en définissent l'exception, in *Les groupes d'intérêt*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 125-149.

²⁴ En ce sens, Franck L. Wilson, « Les groupes d'intérêt sous la Cinquième République. Test de trois modèles théoriques de l'interaction entre groupes et gouvernement », *Revue française de science politique*, 33 (2), p. 220-254.

²⁵ « La culture de l'UPA, son mode de fonctionnement, c'est ce que j'appellerai moi le contact direct, le lobby, heu la sensibilisation de l'ensemble de notre environnement, bien sûr les parlementaires, mais aussi heu le gouvernement avant d'en arriver aux manifestations. Les manifestations de rue, d'envergure, organisées par l'UPA sont extrêmement rares, si vous regardez les dernières années, vous en trouverez très peu », Pierre Martin, entretien, 21 avril 2009, Conseil économique et social, Paris.

de lois servant à intervenir dans le processus législatif, moyens d'action auxquels s'adjoint la tenue de journée d'études puis la rédaction de livres blancs²⁶.

Registre combiné d'action : expertise et institutionnalisation

« Aujourd'hui, on monte des dossiers, on argumente, on sollicite les parlementaires, la représentation nationale, heu, c'est plus la même époque, et puis je pense que pour la plupart de nos collègues qui exercent des responsabilités, d'élus dans les caisses sociales par exemple la notion de responsabilité prévaut »

Pierre Martin, président de l'UPA

Mais fondamentalement, l'on a bien assisté, dès sa structuration, à un chevauchement d'une pluralité de registres d'interaction de l'organisation professionnelle. Il est en ce sens exemplaire qu'en 1982 le cycle de rencontres et de négociations engagé avec le nouveau pouvoir politique issu des élections présidentielles et législatives²⁷ s'accompagne, simultanément, d'une action de rue avec l'organisation, à ce jour, de l'un des seuls grands mouvements de protestation initié et impulsé par la direction nationale de l'organisation²⁸, marqué par deux grandes journées d'action, en juillet et octobre 1982. La quête d'une reconnaissance juridique comme organisation patronale représentative s'accompagne alors d'une protestation relative aux effets du blocage des prix et à l'augmentation de la TVA, volontairement conçue comme une « pression » sur les négociations en cours²⁹. De manière encore plus symptomatique, en juin 1990, la quête d'acquisition d'une position institutionnalisée passe par l'action... protestataire : l'UPA mène une « opération commando » en occupant le siège de l'UNEDIC afin de contraindre les autres partenaires sociaux patronaux à lui céder le nombre de sièges d'administrateur de droit en tant qu'organisation représentative co-gestionnaire du régime d'assurance chômage³⁰.

De même, une fois la capture du segment³¹ obtenue, les responsables nationaux de l'Union ont mené de front la pratique de l'action publique interne centrée sur la négociation et le lobbying, avec la poursuite de l'institutionnalisation de l'organisation (outre l'accession pleine et entière à la gestion de l'UNEDIC en 1990, obtention de sièges aux caisses de sécurités sociales en 1996, puis accession à la présidence de l'ACOSS suite à la stratégie de la chaise vide engagée alors par le MEDEF à l'automne 2001) ce qui lui permet en 2007 de s'élever au rang de première force patronale en terme de présidence d'organismes des caisses d'assurances sociales³². En ce sens, l'action collective artisanale s'effectue bien dans le cadre d'un registre d'action combiné et non exclusif³³, phénomène sans doute loin d'être restreint aux seuls artisans mais est observable pour d'autres groupes d'intérêts.

Pour autant, celui-ci ne résulte pas du seul effet d'une stratégie rationnelle, choisie par les dirigeants nationaux et responsables locaux, qui piocheraient dans le stock des répertoires d'action

²⁶ Des stratégies sont établies à chaque veille d'élections d'ampleur national et européenne, cf. archives privées UPA.

²⁷ Pour les élections législatives, contrairement aux élections présidentielles, une marge de manœuvre est laissée aux UPA départementales sur les types d'action à entreprendre, en ce sens, circulaire n°81-17, arch. privée UPA.

²⁸ Si l'on excepte le mouvement de protestation de l'été 1968 et du printemps 1969, ces deux mouvements sont alors impulsés par le CICA (structure plus informelle qui précède l'UPA). Sur le CICA voir Marc Milet, *RFSP* 2008, *art. cit.*, s'ajoute au printemps 1983 les suites de la politique de rigueur.

²⁹ Voir sur les conditions de la mobilisation de l'été et automne 1982, dont les journées d'action du 15 juillet et du 12 octobre, impulsées par le CICA, les circulaires 82.20 ; 82.29, 82.30 à 32 ; 82.41, archives privées UPA. Voir aussi « Les artisans réclament du gouvernement qu'il tienne ses promesses », *Le Monde*, 13 octobre 1982, p. 42 ; « Large succès des manifestations d'artisans et commerçants. Environ 30 000 personnes ont défilé à Paris », *Le Monde*, 14 octobre 1982, p. 31 ;

³⁰ Voir Robert Buguet, *Qu'est-ce que l'UPA*, Paris, L'archipel, (coll. L'information citoyenne), 2003, p.49. Récit exposé par Pierre Burban, journée nationale des secrétaires généraux de l'UPA, 27 juin 2007.

³¹ Sur ce processus, Emiliano Grossman, Sabine Saurugger, *op. cit.*, p. 84-85.

³² L'UPA totalise alors 51 % des 102 présidences patronales (CPAM, CRAM, URCAM, URSSAF) loin devant le MEDEF (35%) et la CGPME (14%), cité in *La lettre sociale UPA*, n°21, 1^{er} trimestre 2007.

³³ Cette ambivalence et la nécessité de combiner aussi action externes et internes est perçue par les leaders nationaux dès 1974 ; Paul Lecoœur indique « de deux choses l'une : ou nous faisons des manifestations sans portée pratique, mais dont la presse se fera l'écho, ou nous continuons à travailler sérieusement et cela n'intéresse pas la presse », compte rendu du 17 mai 1974 chemise CICA 1974, archives privées UPA.

disponibles. L'autonomie des fédérations et des syndicats, la primauté de l'identité et des intérêts de métiers sur les enjeux proprement artisanaux, contreviennent à la capacité de mobilisation collective par voie externe du niveau interprofessionnel qui tend à privilégier (y substituer ?) les actions, - par délégation en quelque sorte -, au niveau d'échanges et de négociations nationales. En d'autres termes, alors même qu'il est généralement avancé que la faiblesse des ressources faciliterait le passage aux formes d'action protestataire, en l'espèce l'autonomie militante et l'identité du groupe latent engagé au registre d'action interne, ou direct, modéré.

La perception de la faible capacité de mobilisation interprofessionnelle

« Je pense que le point faible de l'artisan c'est son individualisme et si l'on ne descend pas dans une problématique je ne dirai pas corporatiste, mais qui touche un pan de l'artisanat il est difficile de mobiliser l'ensemble de l'artisanat sur une grande cause. Autrement dit, faites en sorte que les taxis n'aient plus une décote sur le gasoil, ils vont bloquer le périphérique mais on leur dit : pour les artisans la retraite ne sera qu'à 60 au lieu de 65, je crains qu'il n'y ait pas beaucoup de monde »

Pierre Perrez, président de la CNAMS

« Je crois que ce que l'on constate dans l'investissement des artisans c'est que dès lors que vous parlez métier, il y a un investissement, que je vais qualifier de relativement fort, les personnes se sentent concernées, il y a un retour sur leur investissement qui est heu traduisible en tous cas dans l'entreprise, dès lors que vous passez au niveau interprofessionnel il y a déjà une première distance qui s'opère »

Déléguée générale d'une UPA régionale

La perception des contraintes de consolidation et de pérennisation de l'organisation professionnelle renforce le poids de cette identité militante ainsi défini, dans la détermination nationale de l'action collective artisanale.

II – Sur l'action collective (nationale) sans mobilisation ? L'Organisation professionnelle comme intermédiation

A – Sur le militantisme subsidiaire ou la promotion d'une structure de médiateur

Les leaders syndicaux des différentes organisations professionnelles ont intériorisé les difficultés des organisations représentatives afin de mobiliser des militants. Et de fait, le discours porté par l'UPA s'appuie sur la représentativité des entreprises et non des adhérents, l'ensemble des supports de communication oeuvrant par métonymie : L'UPA ce sont les près « d'un million d'entreprises artisanales ». La CAPEB avance le chiffre de 100 000 adhérents, la CNAMS revendique entre 60 et 70 000 adhérents, la CGAD sans doute un peu moins. Même si l'ensemble représenterait, selon ces chiffres avancés, un taux situé autour de 20 % d'adhésion, taux relativement élevé en comparaison au syndicalisme salarial, la plupart des affiliations s'apparente à des adhésions de magazine afin d'obtenir les informations professionnelles³⁴ et ne tient pas compte des mouvements d'entrée et de sortie qui caractérisent aussi une partie du militantisme artisanal³⁵. Le constat des principaux leaders et des responsables locaux sur la faiblesse des mobilisations militantes se nourrissent des discours généraux

³⁴ Ce chiffre est donc sans doute actuellement supérieur aux estimations de Jean Cluzel qui évoquait un taux comparable à celui des adhésions des syndicats de salariés (cité par M Offerlé, *op. cit.*, 2009), mais établit l'inadaptation des enquêtes sondagières comme outil de mesure des adhésions, Cf l'enquête Louis Harris estime le nombre d'adhérents à 30 % dans enquête « Artisans qui êtes vous ? », *Les cahiers de générations*, n°7, 1999, chiffres obtenus au sein d'un échantillon représentatif de 505 cotisants des AVA, par méthode du tirage aléatoire.

³⁵ En ce sens le témoignage du secrétaire général de la CAPEB 49.

savants et médiatiques relatifs à la « crise du militantisme » qu'ils érigent dans les supports, et en face à face vis-à-vis du chercheur, en *lex sacrata* présentée sous le registre du bien entendu, et défini selon eux comme une tendance de l'ordre de l'inéluctable.

Cette intériorisation défaitiste de la carence militante conduit à promouvoir deux registres potentiels de représentativité de l'organisation professionnelle sous forme de palliatif : une *représentativité par la visibilité* qui n'est pas assise sur le nombre d'adhésion mais sur la perception et l'identification au sein du milieu artisanal et auprès de son environnement local et national, du groupe porte-parole de la cause et de l'intérêt, approche qui est actuellement portée et privilégiée par l'actuel président de l'UPA. Le second registre définit une *représentativité par les services* procurés. Ce registre est globalement partagé au niveau des différentes familles et des représentants locaux de l'UPA qui associe les OP de l'artisanat, selon une logique très olsonienne, à un « syndicalisme de service », formule avancée par la totalité de nos interlocuteurs, représentants nationaux et locaux. La fin du blocage des prix au début des années quatre vingt est conçue comme un moment charnière³⁶ puisque, non sans paradoxe, elle marque dans la mémoire dirigeante à la fois l'achèvement d'une phase historique de mobilisation et l'accélérateur du désengagement militant, les adhésions ayant eu surtout vocations jusqu'alors à se renseigner sur l'état complexe des réglementations en vigueur, par profession.

Mais quelle que soit la perception privilégiée parmi les responsables nationaux, celle-ci contrevient bien à l'entreprise de mobilisation collective. L'outil militant n'est pas considéré comme une ressource primordiale, qu'il soit conçu comme un militantisme relais (perception qui prévaut chez le président de l'UPA) à même de relayer sur le terrain les avancées négociées, comme un militantisme faiblement canalisable ou mobilisable car trop autonome (tel qu'il apparaît de manière forte entre les différents métiers qui fédèrent la CNAMS) ou comme demandeur de services, comme on a pu le constater chez certains représentants locaux de la CAPEB. L'union n'est dès lors pas tant conçu par les instances nationales comme organe de revendications que d'intermédiation entre les autorités publiques et le secteur des métiers.

En ce sens aussi la désaffection militante est donc un processus non pas tant subi que partagé. Puisque l'organisation ne peut s'appuyer sur un réseau militant suffisamment dense, - hormis la CAPEB – apte à doter l'organisation professionnelle de ressources économiques, les représentants de l'artisanat ont cherché à substituer au modèle de « syndicalisme d'adhésion » ou de masse³⁷, un système de financement fonctionnel assis sur le modèle de « l'aide à la négociation collective »³⁸.

En 2001, l'UPA signe ainsi avec trois syndicats l'accord relatif au dialogue social dans le secteur de l'artisanat qui doit permettre d'améliorer les conditions sociales des salariés du secteur des métiers et organiser les conditions d'un échange régulier entre partenaires sociaux salariés et patronaux. Ce développement du dialogue social se fonde sur une collecte annuelle mutualisée au plan national auprès des entreprises qui s'élève à 0.15 % de la masse salariale et répartie en deux parts selon le niveau interprofessionnel ou de branches entre les différentes organisations signataires, mais dont le principal bénéficiaire de la répartition en est l'UPA³⁹. L'accord interprofessionnel s'appuie sur un accord de même nature signé par la CAPEB dès 1995 pour le secteur du Bâtiment, lui-même calqué sur celui négocié dans le secteur agricole dès 1992. Mais loin de ne défendre qu'un objectif de démocratie sociale, l'accord offre aussi les conditions de pérennité de l'organisation professionnelle et de dynamique de son implantation territoriale. Car les sommes allouées sont utilisables par les organisations professionnelles d'employeur au développement des structures territoriales pour les activités incluses dans le champ d'application de l'accord, et à l'accès de représentants salariés et employeurs dans les différentes instances paritaires (articles 3 et 4 de l'accord). Cette appréciation est pour le moins celle des organisations concurrentes qui multiplient alors les recours contentieux pour empêcher sa mise en œuvre. Les péripéties juridiques, en

³⁶ Cette appréciation est reprise ou distillée dans les écrits « institutionnels » ou endogènes, cf. *L'artisan responsable syndical. Du métier à la fonction d'élu*, Cahiers de l'Institut Supérieur des Métiers, ed. ISM, 2001. Pierre Perrez reprend à son compte cette vision.

³⁷ L'analogie avec la typologie structurelles établie par Maurice Duverger n'est pas que purement formelle puisque l'absence d'un syndicalisme d'adhésion est tributaire de l'incapacité à établir une relation hiérarchique et de dépendance structurelle entre les adhérents, les syndicats et l'Union. De même le « syndicalisme de masse » n'a jamais existé au sein du milieu artisanal.

³⁸ Ces deux modèles sont évoqués in Michel Offerlé, *op. cit.*, 2009, p. 49.

³⁹ Voir les calculs réalisés in *L'artisanat et le dialogue social*, document CGT, 19 juin 2006, p. 15.

guise de ressources⁴⁰, sont reprises au sein des documents d'informations transmis aux adhérents de l'UPA et font office de récit interne sur l'enracinement syndical distillé auprès des responsables locaux. Les deux derniers épisodes du bras de fer entre OP patronales interviennent lors du refus de l'UPA en avril 2008 de signer la « position (dite) commune » signée sous l'égide du Medef par les principaux partenaires sociaux relative à la représentativité, le dialogue social et le financement des syndicats, puis l'acceptation gouvernementale d'introduire le dispositif au sein du projet de loi relatif à la rénovation de la démocratie sociale à l'été 2008. Les députés tentent de repousser par amendement la date d'entrée en application de l'accord dont la plénitude d'application est *in fine* juridiquement garantie en octobre 2008 après la signature des derniers arrêtés d'extension et de déclinaison.

Et de fait, en 2001, lorsque Pierre Buguet quitte la présidence de la CAPEB, il relie de manière explicite la faiblesse des structures locales, départementales et régionales de l'UPA, à la question du financement de la négociation collective. « La refondation sociale a prévu un chapitre voies et moyens de négociation, déclare-t-il. Il est clair qu'il faudra dans ce pays clarifier et organiser dans la transparence le financement du paritarisme, un peu à l'image de ce qui a été fait par le financement de la vie politique. L'ensemble des partenaires sociaux en a conscience et la légitimité du dialogue social a nécessairement un prix »⁴¹.

Cette étape reliée avec celles relatives à l'institutionnalisation de l'OP s'apparente alors à un processus de « cartellisation »⁴² qui tend à ériger l'organisation professionnelle en détenteur d'une position privilégiée d'entente avec les autorités publiques, et de dépendances publiques économiques⁴³.

Modèle de ressources et faiblesse militante

« Moi je ne crois pas, aujourd'hui, au fait que subitement l'action syndicale et même lorsqu'elle est fortement revendicative, comme pour les salariés en ce moment dans cette période de crise, puisse se permettre de retrouver un niveau d'adhésion élevé, parce que la société a changé, le contexte a changé, que les motivations ne sont plus les mêmes, on devient de plus en plus individualiste, bref, et c'est une faiblesse parce que, heu la représentation est très faible, quand le Président de la République, au début de son mandat s'est exprimé devant la presse sociale il avait eu cette phrase disant, il faudra bien qu'un jour on règle le problème du financement du syndicalisme comme on a su le faire pour le financement des partis politiques, et je crois que heu, il faudra un jour en passer par là, parce que cette longue descente aux enfers va continuer excepté quelques organisations, comme la CAPEB »

Pierre Martin, président de l'UPA

La perception de la carence militante induit la primauté accordée à ce modèle de négociation sociale et établit les pratiques d'action en direction des adhérents et tournées vers l'environnement attentif du groupe de cause.

B - Modèles concurrentiels de pratiques d'action

Cette croyance en l'inéluctabilité de la crise militante et l'échec relatif des tentatives de relances d'adhésion redéfinissent les pratiques d'action internes aux Confédérations en direction d'une mobilisation des militants actifs, bien plus que vers la quête de militants.

⁴⁰ Sur la ressource juridique voir Hélène Michel, s. dir., « Groupes d'intérêt et recours au droit » (dossier), *Sociétés contemporaines*, N°52, 2003, p. 5-104, cf. aussi Patrick Hassenteufel, *Sociologie : l'action publique*, Paris, Armand Colin coll. U, 2008.

⁴¹ *Le Bâtiment artisanal*, n°496, avril 2001, p. 11.

⁴² Sur le modèle du parti cartel voir Richard S. Katz, Peter Mair, *How parties organize. Change and adaptation in party organisations in western democracies*, Sage, 1994 ; Johann Aucante, et alii, s. dir., *Les systèmes de partis dans les démocraties occidentales : le modèle du parti-cartel en question*, Paris, Les presses de Sciences Pô, 2008.

⁴³ Sur l'application du modèle de parti cartel au syndicalisme Dominique Andolfatto, Dominique Labbé, « Faut-il aider les syndicats français ? », *Le débat*, n°142, nov.-déc. 2006, p. 119- 141.

En 2006, la journée de la construction organisée par la CAPEB est consacrée pour partie à la thématique du « temps de l'engagement ». L'objectif ambitieux alors affiché est de passer en quelques années de 100 000 à 120 000 adhérents⁴⁴. Pour autant, l'organe de communication interne du mouvement, le *Bâtiment artisanal*, ne relate que faiblement cette stratégie⁴⁵. Le Président de la Confédération juge trois ans plus tard, avec scepticisme les politiques de relance d'adhésion parfois engagées au niveau départemental qui recruteraient selon ses propres termes des « VRP » du militantisme, du fait des difficultés à tenir les engagements promis auprès des nouveaux adhérents. Les Confédérations ne sont pas dotées de surcroît des ressources d'expertises suffisantes aptes à définir les conditions de réussite ou d'échec de stratégies des syndicats ou des mutations structurelles ou conjoncturelles de secteurs de métiers qui induisent des dynamiques d'adhésion contrastées. L'on assiste en cette fin de décennie à une croissance de la fédération des esthéticiennes et à une crise du syndicat de la coiffure pourtant doté, historiquement, d'une solide tradition d'engagement, sans que les instances dirigeantes de la CNAMS soient à même d'établir un diagnostic des processus d'affiliation et de désaffiliation en cours.

Dès lors, les actions de promotion de l'engagement syndical bien loin de n'apparaître qu'en tant que stratégies d'adhésion fonctionnent avant tout comme entreprise de (re)mobilisation en direction des adhérents déjà (semi-)actifs, tels les membres des conseils d'administration des instances ou syndicats départementaux. Les journées des Unions nationales de l'artisanat organisées par la CAPEB en province offrent en ce sens l'occasion à des adhérents de l'organisation sollicités pour tenir les stands et structurer les journées de s'impliquer dans l'action collective et d'en percevoir l'intérêt. Les UPA territoriaux se sont pour leur part mués, de leurs fonctions initiales de machines à organiser les élections professionnelles, en instances de coordinations porteurs de projet. Mais l'UPA ne peut impulser de politiques d'adhésion du fait des limites imparties à sa fonction.

Et le principal enjeu pour les Confédérations membres et au niveau de l'Union porte sur la formation des militants déjà actifs et des représentants. L'essentiel des actions internes tourne ainsi désormais autour de cette préoccupation. L'alliance de l'UPA avec le Medef et la CGPME pour les élections prud'homales, généralement mal comprise et mal perçue par les responsables locaux et les adhérents, qui sont par ailleurs destinataires des circulaires internes qui relatent les nombreuses divergences et la concurrence de représentation de segment, résulte de l'incapacité de l'OP artisanale de disposer de suffisamment de ressources logistique, mais aussi humaine compétente.

Les cadres de l'action collective externes sont de la même manière, bien moins « sensés » servir de tremplin d'adhésion à l'Union, que d'asseoir sa stratégie de négociation et de reconnaissance publique. La politique d'échange supplante, de nouveau, la politique d'engagement. L'UPA s'est ainsi effacée publiquement jusqu'ici devant la cause de l'artisanat, l'ensemble des campagnes publiques étant orchestré par l'UPA afin de promouvoir, en partenariat avec l'Assemblée des Chambres des métiers, les métiers de l'artisanat, l'enjeu de la formation professionnelle. Les opérateurs de connexion et d'amplification (substituant à la vision de la boutique ou de l'atelier celle de la « démocratie de proximité » qui structure les territoires et préserve les emplois) légitiment la reconnaissance nationale de l'Union représentant « l'artisanat, première entreprise de France » auprès des autorités publiques, et qui elle-même entretient la stratégie d'intermédiation.

Mais l'Union n'a historiquement été rendue possible que par l'autolimitation de la fonction de l'organisation interprofessionnelle conçue à l'origine comme on l'a rappelé, comme simple machine électorale. Les difficultés tenant aux différences d'implantation territoriale (seule la CAPEB est dotée parmi les trois familles d'une implantation géographique sur l'ensemble du territoire nationale) et d'importance de niveau d'adhésion entre syndicats de métiers ont été contournées lors de la structuration de l'Union par la règle de l'unanimité décisionnelle, de la présidence tournante entre les familles et de la grande autonomie des unions territoriales. Or, le succès de cette stratégie d'intermédiation remet aussi en cause l'équilibre établi.

Dès lors que l'UPA est devenue un interlocuteur légitime des partenaires sociaux et du pouvoir politique elle ne peut plus s'appuyer sur une faible visibilité au sein du segment à représenter (certains artisans confondant l'UPA avec l'UAP ancien sigle d'une compagnie d'assurance...) et de la population. L'identification de leaders syndicaux caractérise l'action collective des organisations professionnelles et

⁴⁴ Cf. Document interne CAPEB, aimable communication du secrétaire général de la CAPEB.

⁴⁵ Cf. *le Bâtiment artisanal*, n° juin 2006, p. 23-26.

patronales et singularise le syndicalisme artisanal, alors même que Laurence Parisot figure le grand patronat, Jean François Roubaud les PME. En ce sens, les instances nationales ont récemment renforcé le pôle communication en recrutant un communicant chargé d'agir sur ces deux cibles (endogène et exogène à l'artisanat) et envisagent de recourir à des agences de communication externes.

Cette stratégie de visibilité induit la remise en cause de la présidence tournante (au profit d'un mandat plus long que les trois années actuelles, ou l'instauration d'une nouvelle légitimité issue d'une campagne électorale transversale aux familles, et qui pourrait conduire à l'exclusion de la présidence pour une durée devenue relativement longue de l'une des Confédérations.

L'ambivalence de l'action collective résulte alors dans l'aporie du modèle de l'intermédiation. Car la posture choisie du médiateur (échange stabilisé et institutionnalisé) induit un minimum de mise en visibilité de l'entité et de ses structures locale et nationale mais qui elle-même contrevient au fondement même du modèle (assis sur les échanges fructueux et non sur la simple reconnaissance publique). La remise en cause risque aussi de rompre avec l'équilibre établi entre les familles puisque la puissante Capeb accepte l'union car elle sait pouvoir maintenir sa capacité de décision.

Conclusion

- L'UPA contrevient à la figure du petit patron activiste extrémiste. Les représentants de l'Union sont pour l'essentiel des chefs de petites entreprises, modérés dans leurs convictions, citoyens actifs tant dans les pratiques d'action collective que vis à vis du vote. Cette identité influe sur la nature même des formes d'action collective qui privilégie les actions légales. Les modèles d'analyse en terme d'actions conventionnelles et non conventionnelles ou d'interaction avec l'Etat se révèlent inaptes à prendre la mesure des répertoires d'action combinés des représentants de l'artisanat.
- La perception par les représentants nationaux et locaux de l'UPA du désengagement militant et les contraintes d'une action collective interprofessionnelle insuffisamment mobilisatrice conduisent alors à privilégier le modèle du partenariat avec les autorités publiques qui se manifeste par une stratégie de négociation au niveau national autour de la figure de l'intermédiation par rapport à l'environnement et au groupe latent. Cette posture s'appuie sur la primauté du modèle de financement sur la négociation sociale au détriment de celui du syndicalisme d'adhésion.
- Mais ce nouvel état de l'action collective artisanale et de la structuration du groupe porte-parole de l'intérêt et de la cause induit des tiraillements entre le modèle de la visibilité et celui de l'activité de service qui renvoient aussi aux conditions originaires de la structuration du groupe et met en lumière l'importance des rapports d'équilibre entre les différentes Confédérations.